

ADOPTÉE EN SEPTEMBRE 2023

FEUILLE DE ROUTE VERS LA RÉCONCILIATION



Fondation du Grand Montréal

POURQUOI UNE FEUILLE DE ROUTE VERS LA RÉCONCILIATION?

Ce document vise à guider l'évolution des actions de la Fondation du Grand Montréal dans la décolonisation de ses pratiques organisationnelles et philanthropiques et dans la construction de relations réciproques et durables avec les Nations et les milieux autochtones qui ont traditionnellement habité et continuent d'habiter les territoires desservis par la FGM. En parlant d'une feuille de route (plutôt que d'un plan ou d'une stratégie), nous reconnaissons que le changement n'est pas linéaire et qu'il demande, au-delà des actions concrètes, une transformation organisationnelle et individuelle.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA FEUILLE DE ROUTE ET LE PLAN D'ACTION JEDI DE LA FONDATION DU GRAND MONTRÉAL?

En 2022-2023, la FGM a rédigé un plan d'action en justice, équité, diversité et inclusion (JEDI) afin de guider ses réflexions, ses décisions et ses actions en appui à la lutte contre les discriminations et les impacts de celles-ci sur les communautés historiquement exclues ou marginalisées. En s'appuyant sur les travaux du groupe collaboratif Data for Equity¹, la FGM a identifié les six groupes priorités dans son plan d'action JEDI : les communautés autochtones, noires ou racisées, les femmes et les filles, les membres des communautés LGBTQ2S+, les personnes neurodivergentes ou vivant avec des limitations fonctionnelles physiques ou intellectuelles.

Parmi ces populations, la FGM reconnaît que les peuples autochtones occupent une place spéciale en vertu de leur statut de premiers habitants du territoire que nous nommons aujourd'hui le Canada, des liens qui les lient à ces terres, de leurs droits ancestraux et du droit international.

1. Data for Equity était un collectif de travail formé de cinq fondations québécoises visant à faire progresser les pratiques des fondations impliquées en matière de diversité, équité et inclusion. Les travaux de regroupement, accompagnés par les chercheurs du PhiLab Québec, se sont étendus sur la période 2020-2022.

La présente feuille de route vers la réconciliation affirme les engagements déjà pris par la FGM à travers le plan d'action JEDI et les renforce en proposant des mesures concrètes de décolonisation de ses pratiques. Il n'est toutefois pas question ici d'inclusion des peuples autochtones, puisque l'objectif de la réconciliation n'est pas l'inclusion, mais la reconnaissance et le rétablissement des relations réciproques et égalitaires entre peuples distincts en respectant leurs institutions, droits et traditions.

LE POSITIONNEMENT DE LA FGM

La Fondation du Grand Montréal tient à reconnaître la présence ancestrale des communautés Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke, qui occupent historiquement le territoire aujourd'hui connu comme le Grand Montréal. Elle désire aussi souligner que ce territoire a également accueilli au fil du temps plusieurs nations autochtones qui s'y sont établies à différents moments dans l'Histoire. Encore aujourd'hui, une population autochtone diversifiée incluant des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis réside sur ce territoire, dans des conditions socioéconomiques variées.

En tant que fondation communautaire, nous avons comme objectifs de protéger ces terres, de servir les nombreuses communautés qui les habitent et d'établir des relations fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée avec les Premiers Peuples qui habitent ici depuis des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons que la réconciliation n'est pas un acte symbolique ponctuel, mais un engagement perpétuel vers l'apprentissage, la transformation personnelle et collective ainsi que la réciprocité. Nous comprenons la réconciliation comme un processus de réparation des relations entre les nations, les communautés, les personnes et les espèces, et de notre relation fondamentale avec la Terre.

Nous abordons ce processus avec humilité et détermination, dans le respect des droits ancestraux et du principe d'autodétermination, et en reconnaissance de notre histoire et de nos obligations découlant des premiers traités de paix et d'amitié qui ont liés les Premiers Peuples et les arrivant·e·s dans une relation équitable et réciproque pour "aussi longtemps que l'herbe est verte, que l'eau coule en descente, que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest, et aussi longtemps que notre Mère-Terre durera".

Le traité Wampum à deux rangs, conclu en 1613 entre les Haudenosaunee et les Hollandais, symbolise les voies de coexistence pacifique et mutuellement bénéfiques entre les Premiers et les Derniers Peuples. Les deux rangées de perles mauves symbolisent un canot et un navire européen : les deux rangées restent parallèles et ne se croisent jamais, car aucune des parties ne doit imposer ses lois, ses traditions et son mode de vie à l'autre. Les rangs mauves sont entourés des trois rangs de perles blanches qui, selon la tradition Haudenosaunee, symbolisent la paix, le respect et l'amitié.

CONTEXTE LOCAL

La Fondation du Grand Montréal dessert un territoire avec une importante présence autochtone historique et contemporaine. Quand nous parlons du développement des relations avec les communautés et milieux autochtones, nous faisons référence aux communautés Kanienke'hà:ka de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke et à la population autochtone de Tiohtià:ke / Mooniyang (Montréal), en reconnaissant que cette dernière représente une grande diversité de Peuples, Nations, cultures et enjeux. Selon les dernières données statistiques, la population autochtone du Grand Montréal s'élève à 46 000 personnes (1% de la population totale) et affiche un taux de croissance parmi les plus élevés au pays. Nous reconnaissons l'importance des démarches intentionnelles de rapprochement avec chacune des communautés en respectant leur droit à l'autodétermination et en portant attention à l'histoire, aux revendications et aux priorités décidées par les communautés elles-mêmes.

Dans les dernières années, la FGM a fait des progrès en termes de création de liens de confiance avec les organismes des milieux autochtones urbains de Montréal et a posé des gestes de rapprochement inédits avec la communauté de Kahnawà:ke. Dans les années à venir, nous déploierons d'autres efforts pour solidifier ces liens, élargir notre réseau de partenaires et accroître notre soutien aux communautés.

GRANDES ACTIONS

ACTION 1

Appliquer les normes et les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)² à toutes les politiques organisationnelles et aux principales activités touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources :

- Appliquer les principes de l'UNDRIP de façon transversale
- Se positionner en soutien du renforcement de la souveraineté autochtone et des institutions autochtones à travers nos partenariats et investissements dans la communauté

Parmi les principes de l'UNDRIP, les plus importants sont le droit à la reconnaissance comme peuples distincts, l'autodétermination, le consentement préalable, libre et informé, la protection des droits culturels et la protection contre la discrimination.

2. Afin d'alléger le texte, nous utiliserons l'acronyme anglais UNDRIP plus largement connu du public.

Actions accomplies par la FGM jusqu'à présent :

| | | |
|-------------------------------|--|-------------|
| Gouvernance et gestion | Adoption d'un énoncé de reconnaissance territoriale | 2021 |
| Gouvernance et gestion | Inclusion de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans la politique de placement de la FGM | 2021 |
| Engagement dans la communauté | Création d'un Fonds de soutien aux initiatives autochtones de 100 000 \$ par année qui verse des subventions à la mission à des organismes par et pour les peuples autochtones | Depuis 2021 |
| Engagement dans la communauté | Contribution d'un montant total de 150 000 \$ distribué sur trois ans à l'organisme Résilience Montréal | 2021 à 2023 |
| Engagement dans la communauté | Appui financier à la création du Parcours éducatif – Boîte à outils décoloniale développée par Mikana | 2021 |

Quels sont nos objectifs, où voulons-nous aller :

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Engagement dans la communauté | Accroître notre soutien aux organismes et milieux autochtones via le Fonds de soutien aux initiatives autochtones et le doter d'une stratégie et d'une structure de gouvernance partagée | Actions à court - moyen terme (2023-2026) |
| Développement philanthropique | | |
| Gouvernance et gestion | Créer les conditions pour la participation de représentant·e·s autochtones dans les structures de gouvernance de la FGM : recrutement, valorisation des expertises, structures et processus culturellement adaptés et sécuritaires | Actions à moyen – long terme |
| Engagement dans la communauté | Créer un processus de consultation et d'accommodement avec les milieux et les communautés autochtones en ce qui concerne nos stratégies et priorités d'engagement dans la communauté | Actions à moyen terme |
| Gouvernance et gestion | Ensemble, avec les partenaires autochtones, identifier les leviers à la disposition de la FGM qui peuvent servir à la lutte contre le racisme et à l'avancement de la réconciliation | Actions à moyen terme |
| Gouvernance et gestion | Examiner les impacts directs et indirects de nos investissements et subventions sur les droits, ressources et terres autochtones | Actions à moyen – long terme |
| Engagement dans la communauté | Soutien au projet de centre culturel de Kahnawà:ke – financement dans le cadre des projets majeurs sur trois ans | Actions à court terme (2024 – 2026) |
| Gouvernance et gestion | En collaboration avec des partenaires, élaborer et implanter un cadre de mise en œuvre des principes de l'UNDRIP en matière de subventions, communications, politiques internes, partenariats et développement philanthropique | Actions à moyen terme (2024-2026) |

ACTION 2

Établir des relations durables, fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée avec les Nations et les milieux autochtones sur le territoire du Grand Montréal.

Actions accomplies par la FGM jusqu'à présent :

| | | |
|-------------------------------|---|-------------|
| Gouvernance et gestion | Adhésion au <i>The Circle on Philanthropy</i> sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada (The Circle) | 2021 |
| Engagement dans la communauté | Développement de relations avec les organismes autochtones de Montréal et les organismes à Kahnawà:ke | Depuis 2021 |
| Engagement dans la communauté | Organisation de la première visite à Kahnawà:ke des représentant·e·s de grandes fondations philanthropiques montréalaises | 2022 |
| Gouvernance et gestion | Formation des membres du conseil d'administration aux principes de la philanthropie autochtone par Kris Archie, la PDG du Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada et rencontre avec la Grande Cheffe de Kahnawà:ke, Kahsennenhawe Sky-Deer | 2023 |

Quels sont nos objectifs, où voulons-nous aller :

| | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Gouvernance et gestion | Renforcer la relation avec la Nation Kanien'kehà:ka (Mohawk) via les représentant·e·s des communautés de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke : soutien (financier, politique et autres) aux initiatives communautaires et culturelles, participation aux événements dans les communautés, | Actions déjà entamées, en continu |
| Développement philanthropique | invitation des représentant·e·s des communautés comme invité·e·s d'honneur aux grands événements organisés par la FGM | |
| Engagement dans la communauté | | |
| Engagement dans la communauté | Renforcer les relations avec les milieux autochtones de Tiohtiá:ke / Mooniyang (Montréal) (organismes communautaires, initiatives citoyennes et réseaux de concertation) : soutien, consultation, participation aux événements, invitations | Actions déjà entamées, en continu |
| Communications | Renforcer nos communications comme outil d'approfondissement des relations avec nos partenaires autochtones, soutenir le plaidoyer et nous positionner en soutien au droit à l'autodétermination, aux droits culturels et à la protection contre la discrimination | Actions à court terme et en continu |
| Engagement dans la communauté | Mobiliser d'autres fondations agissant dans le Grand Montréal afin de mobiliser les ressources, d'apprendre ensemble et de bâtir des relations selon des principes de réciprocité et dans le respect de la souveraineté autochtone | Actions déjà entamées, en continu |

ACTION 3

Se former sur l’histoire, la culture et les droits des peuples autochtones - y compris ce qui touche à l’histoire et aux séquelles des pensionnats - sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les revendications contemporaines et les pratiques culturelles.

- Approfondir notre connaissance de l’Histoire
- Apprendre sur les valeurs spirituelles, les pratiques et les approches autochtones de façon relationnelle
- Déconstruire les approches coloniales et autochtoniser nos pratiques

Actions accomplies par la FGM jusqu’à présent :

| | | |
|------------------------|---|------|
| Gouvernance et gestion | Formation de 16 heures du personnel de la FGM sur l’histoire, la culture et les enjeux actuels des peuples autochtones au Canada, donnée par Mikana | 2022 |
|------------------------|---|------|

| | | |
|------------------------|--|------|
| Gouvernance et gestion | Formation du conseil d’administration aux principes de la philanthropie autochtone par Kris Archie, la PDG du Cercle de la philanthropie et les Peuples autochtones au Canada et rencontre avec la Grande Cheffe de Kahnawà:ke, Kahsennenhawe Sky-Deer | 2023 |
|------------------------|--|------|

Quels sont nos objectifs, où voulons-nous aller :

| | | |
|---|--|---|
| Gouvernance et gestion | Soutenir et renforcer la pratique de reconnaissance territoriale significative au sein de l'équipe, du CA et des comités | Actions à court terme (2023 en continu) |
| Gouvernance et gestion | Intention de participer au parcours de formation Partners in Reciprocity du Cercle de la philanthropie et les peuples autochtones au Canada | À venir |
| Gouvernance et gestion Communications | Continuer à nous former sur l'histoire, les réalités, les droits et les relations des peuples autochtones par divers moyens : formations de groupe et individuelles, webinaires, visites culturelles, lectures, groupes de discussion, commémoration de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et du Mois national de l'histoire autochtone | Formations annuelles pour le personnel, les membres du CA et ceux des comités |
| Gouvernance et gestion Engagement dans la communauté | Approfondir notre lecture du territoire où nous travaillons à travers des apprentissages sur l'histoire de ses premiers habitants, la colonisation du territoire du Grand Montréal, les traités historiques et les revendications contemporaines des peuples autochtones liés au territoire | Début en 2023 puis en continu visant une transformation profonde |
| Gouvernance et gestion | Créer et entretenir des relations avec les aîné·e·s et les porteur·se·s du savoir et des cultures | Début en 2023 puis en continu visant une transformation profonde |
| Gouvernance et gestion | Faire une place aux enseignements et aux façons de penser autochtones dans notre hiérarchie de savoirs | Transformation profonde |

Gouvernance et gestion

Remettre en question nos connaissances et façons de faire, déconstruire les approches coloniales

Transformation profonde

Gouvernance et gestion

Engagement dans la communauté

Développement philanthropique

Explorer des possibilités de partenariats avec les acteurs et actrices de recherche et d'enseignement autochtone et décolonial

Actions long terme (3-10 ans)

Gouvernance et gestion

Engagement dans la communauté

Partager nos apprentissages et les étapes de notre transformation avec nos partenaires : autres fondations, organisations, donateurs et donatrices, etc.

Actions à court et long terme

SOURCES

Le positionnement et les actions proposées dans la Feuille de route sont inspirés et parfois directement tirés de documents affirmant les droits autochtones et les gestes nécessaires afin de respecter ces droits :

- Rapport de la commission royale sur les Peuples autochtones (1996)
- Rapport Final et les Appels à l'action de la Commission de la vérité et la réconciliation (2015)
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007)
- Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador – Plan d'action sur le racisme et la discrimination (2020)
- Principe de Joyce (2020)
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès - Rapport synthèse (2019)
- 150 Acts of Reconciliation for the Last 150 Days of Canada's 150
- Déclaration d'action de la communauté philanthropique par le Cercle en philanthropie et Peuples autochtones au Canada
- Wampum belts by Tehanetorens
- Basic Call to Consciousness – Akwesasne Notes

